



LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du conseil de communauté du**

**18 juin 2015**

L'an deux mille quinze, le 18 juin, à 19 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN (à l'exception de la question relative au compte administratif où la présidence est assurée par M. CARRE élu par le conseil de communauté)

Date de la convocation du Conseil de communauté : 11/06/2015

**ETAIENT PRESENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : M. Jean-Michel BERNIER, Mme Marie-Odile CROSNIER

**CHANTEAU** : M. Jannick VIE, Mme Nadine DUPRE

**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, M. Christian BOUTIGNY

**CHECY** : M. Rémy RABILLARD

**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE (jusqu'à 21 h 45) M. Anthony DOMINGUES,

**INGRE** : Mme Catherine MAIGNAN (pouvoir à M. LAVAL jusqu'à 20 h 00 puis présente), M. Philippe GOUGEON

**MARDIE** : M. Christian THOMAS

**MARIGNY-LES-USAGES** : Mme Claude GRIVE

**OLIVET** : Mme Sophie PALANT, M. Hugues SAURY, Mme Fabienne D'ILLIERS (jusqu'au 21 h 40), M. Philippe BELOUET, M. Horace SONCY (à partir de 19 h 15)

**ORLEANS** : Mme Nathalie KERRIEN (pouvoir à Mme CHERADAME jusqu'à 19 h 45 et à partir de 20 h 25 et présente de 19 h 45 à 20 h 25), M. Olivier CARRE (jusqu'à 20 h 15 puis pouvoir à Mme SAUVEGRAIN), M. Charles-Eric LEMAIGNEN jusqu'à 19 h 55 et à partir de 20 h 05, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT (à partir de 19 h 15), Mme Martine ARSAC, M. François LAGARDE, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN, Mme Martine GRIVOT, Mme Alexandrine LECLERC, Mme Chantal DESCHAMPS, M. Jean-Pierre GABELLE, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET (à partir de 19 h 40), Mme Béatrice BARRUEL, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, Mme Hayette ET TOUMI (de 19 h 45 à 21 h 30), M. Philippe LECOQ

**ORMES** : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET

**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET, Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à M. MARTINET), M. Jérôme RICHARD

**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Patrick PINAULT, Mme Valérie FRANCOIS

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : Mme Colette MARTIN-CHABBERT, Mme Brigitte JALLET, M. Michel DELPORTE

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON, M. Pascal LAVAL (jusqu' 20 h 45 puis pouvoir à Mme MAIGNAN)

**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS, Mme Murielle CHEVRIER

**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO



**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS, M. Laurent LHOMME  
**SEMOY** : M. Laurent BAUDE

**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**BOU** : Mme Nicole WOJCIK donne pouvoir à M. Laurent BAUDE  
**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à Mme Valérie BARTHE-CHENEAU  
**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à M. Rémy RABILLARD  
**INGRE** : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES  
**MARDIE** : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY donne pouvoir à M. Christian THOMAS  
**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENault donne pouvoir à Mme Claude GRIVE  
**OLIVET** : M. Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à M. Hugues SAURY  
**ORLEANS** : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN jusqu'à 19 h 55 et à partir de 20 h 05, Mme Béatrice ODUNLAMI donne pouvoir à Mme Martine GRIVOT, M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. François LAGARDE, M. Soufiane SANKHON donne pouvoir à M. Philippe PEZET (à partir de 19 h 40), Mme Florence CARRE donne pouvoir à Mme Martine ARSAC, M. Olivier GEFFROY donne pouvoir à M. François FOUSSIER, M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Philippe LELOUP, Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à Mme Martine HOSRI, Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL, M. Michel BRARD donne pouvoir à Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, M. Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Mme Hayette ET TOUMI (de 19 h 45 à 21 h 30), M. Michel RICOUD donne pouvoir à Mme Sylvie DUBOIS  
**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. David THIBERGE donne pouvoir à Mme Colette MARTIN-CHABBERT, M. Bruno MALINVERNO donne pouvoir à Mme Brigitte JALLET  
**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Marceau VILLARET  
**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : Mme Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 20 h 10)  
**SEMOY** : Mme Pascale LIPIRA donne pouvoir à Mme Annie CHARTON

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**CHECY** : Mme Virginie BAULINET  
**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Carole CANETTE  
**ORLEANS** : Mme Arlette FOURCADE

Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre de délégués composant l'assemblée .....</b>	<b>95</b>
Nombre de délégués en exercice .....	95
Quorum .....	48

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

**ASSEMBLEES DELIBERANTES**

AD 01 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.



AD 02 - Participation des habitants et des usagers à la vie des services publics - Commission consultative des services publics locaux - Etat des travaux réalisés en 2014 - Information.

Le conseil de communauté a pris acte de l'état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au titre de l'année 2014.

AD 03 - Rapport d'activité de l'exercice 2014 de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Information.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activité de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire relatif à l'exercice 2014.

## **FINANCES ET MOYENS GENERAUX**

FMG 01 - Finances - Compte de gestion 2014 établi par le Trésorier de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a constaté la concordance entre les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2014 passées par le Trésorier Principal et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que des budgets annexes assainissement, transports, crématorium, Parc technologique Orléans-Charbonnière, centre de formation d'apprentis, pépinières d'entreprises, parkings, port fluvial, marché de gros et ZAC en régie,

- a approuvé les résultats courants des deux sections budgétaires tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

FMG 02 - Finances - Compte administratif 2014 de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire - Budget principal et Budgets annexes - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a désigné M. Olivier CARRE aux fins de présider la séance pour l'adoption du compte administratif,

- a approuvé le compte administratif 2014 du budget principal de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 214 659 464,56 €

- en dépenses : 192 589 454,52 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 22 070 010,04 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2013 pour 140 710,39 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 22 210 720,43 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 39 446 431,07 €

- en dépenses : 39 115 000,62 €

Soit un résultat courant d'investissement de 331 430,45 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2013 pour 23 784 326,53 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 23 452 896,08 €

- a approuvé le compte administratif 2014 du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 28 640 923,69 €

- en dépenses : 19 110 264,90 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 9 530 658,79 €



En prenant en considération l'excédent reporté de 2013 pour 76 008,32 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 9 606 667,11 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 16 985 222,59 €

- en dépenses : 16 270 368,06 €

Soit un résultat courant d'investissement de 714 854,53 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2013 pour 7 679 140,95 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 6 964 286,42 €

- a approuvé le compte administratif 2014 du budget annexe transports de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 88 024 961,21 €

- en dépenses : 64 611 924,99 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 23 413 036,22 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2013 pour 387 653,00 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 23 800 689,22 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 35 995 791,39 €

- en dépenses : 40 846 608,38 €

Soit un résultat courant d'investissement de -4 850 816,99 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2013 pour 20 493 784,81 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 25 344 601,80 €

- a approuvé le compte administratif 2014 du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 4 209 943,83 €

- en dépenses : 4 086 059,83 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 123 884,00 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2013 pour 552 180,46 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 676 064,46 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 2 630 548,65 €

- en dépenses : 3 258 087,75 €

Soit un résultat courant d'investissement de - 627 539,10 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2013 pour 274 550,15 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 902 089,25 €

- a approuvé le compte administratif 2014 du budget annexe Centre de Formation d'Apprentis de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 3 064 200,57 €

- en dépenses : 2 959 369,76 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 104 830,81 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2013 pour 32 491,23 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 72 339,58 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 162 293,78 €

- en dépenses : 432 816,28 €



Soit un résultat courant d'investissement de - 270 522,50 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2013 pour 9 248,17 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 261 274,33 €

- a approuvé le compte administratif 2014 du budget annexe crématorium de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 783 110,20 €

- en dépenses : 619 307,40 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 163 802,80 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2013 pour 491 092,22 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 654 895,02 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 118 123,58 €

- en dépenses : 54 190,00 €

Soit un résultat courant d'investissement de 63 933,58 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2013 pour 297 888,63 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 361 822,21 €

- a approuvé le compte administratif 2014 du budget annexe pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 983 677,81 €

- en dépenses : 788 472,69 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 195 205,12 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2013 pour 5 477,08 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 200 682,20 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 269 597,92 €

- en dépenses : 446 489,69 €

Soit un résultat courant d'investissement de - 176 891,77 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2013 pour 116 888,45 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 293 780,22 €

- a approuvé le compte administratif 2014 du budget annexe parking de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 900 797,44 €

- en dépenses : 891 939,00 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 8 858,44 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2013 pour 77 581,77 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 86 440,21 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 585 136,00 €

- en dépenses : 410 913,90 €

Soit un résultat courant d'investissement de 174 222,10 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2013 pour 173 904,44 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 348 126,54 €

- a approuvé le compte administratif 2014 du budget annexe port fluvial de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :



Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 414 393,56 €
- en dépenses : 280 428,38 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 133 965,18 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2013 pour 144 278,03 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 278 243,21 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 119 041,68 €
- en dépenses : 123 916,68 €

Soit un résultat courant d'investissement de - 4 875,00 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2013 pour 110 020,68 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 114 895,68 €

- a approuvé le compte administratif 2014 du budget annexe marché de gros de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 45 740,80 €
- en dépenses : 33 755,54 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 11 985,26 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2013 pour 93 286,92 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 105 272,18 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 32 916,67 €
- en dépenses : 25 416,67 €

Soit un résultat courant d'investissement de 7 500,00 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2013 pour 10 896,67 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 3 396,67 €

- a approuvé le compte administratif 2014 du budget annexe ZAC en régie de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 2 092 802,58 €
- en dépenses : 2 381 244,60 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de - 288 442,02 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2013 pour 271 779,15 €, le déficit de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 16 662,87 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 1 072 900,77 €
- en dépenses : 78 963,90 €

Soit un résultat courant d'investissement de 993 936,87 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2013 pour 753 246,99 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 240 689,88 €

- a constaté, pour l'ensemble des budgets, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, ainsi qu'au bilan d'entrée et de sortie,

- a reconnu la sincérité des restes à réaliser.



FMG 03 - Finances - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014 à la section d'investissement - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé :

- pour le budget principal, l'affectation sur l'exercice 2015, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 22 011 709,68 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 199 010,75 €,
- pour le budget annexe Assainissement, l'affectation sur l'exercice 2015, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 9 346 014,01 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 260 653,10 €,
- pour le budget annexe Transports, l'affectation sur l'exercice 2015 en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 23 536 829,71 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 263 859,51 €,
- pour le budget annexe Parc technologique Orléans Charbonnière, l'inscription sur l'exercice 2015 du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 676 064,46 €,
- pour le budget annexe Crématorium, l'inscription sur l'exercice 2015 en report à nouveau du résultat de fonctionnement pour un montant de 654 895,02 €,
- pour le budget annexe Centre de Formation d'Apprentis, l'affectation sur l'exercice 2015 en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 72 339,58 €,
- pour le budget annexe Parkings, l'affectation sur l'exercice 2015, en section d'investissement à l'article 1068 de la somme de 28 778,58 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 57 661,63 €,
- pour le budget annexe Pépinières d'entreprises, l'affectation sur l'exercice 2015, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 199 573,22 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 1 108,98 €,
- pour le budget annexe Port fluvial, l'affectation sur l'exercice 2015, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 114 895,68 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 163 347,53 €,
- pour le budget annexe Marché de gros, l'affectation sur l'exercice 2015 en section d'investissement à l'article 1068 de la somme de 3 396,67 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement pour un montant de 101 875,51 €,
- pour le budget annexe ZAC en régie, l'inscription sur 2015 du déficit de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de - 16 662,87 €

FMG 04 - Finances - Politique foncière - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières - Exercice 2014 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2014 tel que retranscrit dans les tableaux joints à la délibération.

FMG 05 - Finances - Budget supplémentaire 2015 Budget principal et Budgets annexes - Approbation.

Le conseil de communauté :

1 – a approuvé le budget supplémentaire du budget principal, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 70 228 186,44 €, y compris les reports de 2014.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 31 066 506,25 € en dépenses et à 29 625 319,85 € en recettes.



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	63 671,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 829,00 €	
014 - Atténuations de produits	65 000,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	-475 951,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	19 300,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		147 000,00 €
73 - Impôts et taxes		656 346,00 €
74 - Dotations, subventions et participations		-214 234,59 €
75 - Autres produits de gestion courante		-319 662,87 €
77 - Produits exceptionnels		184 149,44 €
042 - Opérations ordre transfert entre section		11 100,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	983 859,73 €	
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		199 010,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>663 708,73 €</b>	<b>663 708,73 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 663 708,73 €, dont 11 100,00 € de recettes d'ordre et 652 608,73 € de recettes réelles, y compris 199 010,75 € de reprise de l'excédent reporté de 2014.

### Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- Augmentation des recettes d'impôts et taxes notifiées en 2015 pour 656 346 €,
- Annulation en recette et en dépense de 303 000 € liés à la convention signée avec le SDIS,
- Baisse des dotations et compensations reçues de l'Etat de 145 135 €,
- Baisse des aides de la CAF pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de 68 043,59 €,
- Progression des produits exceptionnels de 184 149,44 €, en lien avec les intérêts moratoires demandés dans le cadre d'un contentieux,
- Inscription en recette et dépense de 140 000 € pour le marché de collecte des textiles usagés,
- Réduction de 16 662,87 € du reversement du budget annexe ZAC en régie au budget principal,
- Inscription de 7 000 € de remboursement de charges indirectes 2014 par le budget crématorium,
- Reprise de l'excédent de fonctionnement 2014 à hauteur de 199 010,75 €.
- Inscription de 11 100 € pour la comptabilisation de travaux en régie sur l'aire d'accueil de La Source.

En section de fonctionnement les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 663 708,73 €, correspondant à une diminution des dépenses réelles de 320 151,00 € et à une inscription de 983 859,73€ de dépenses d'ordre.

### - Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- Diminution de 292 151 € de la contribution 2015 à verser au SDIS,
- Ouverture 65 000 € de crédits complémentaires pour effectuer le reversement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales,
- Ouverture de 100 000 € de subvention complémentaire à verser à Orléans Val de Loire Technopole,
- Transfert de de 30 000 € de crédits vers la section d'investissement, pour le portail internet.

En conséquence, le virement à la section de fonctionnement est augmenté de 983 859,73 €.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves		22 110 689,68 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		-341 739,73 €
20 - Immobilisations incorporelles	-118 000,00 €	
204 - Subventions d'équipement versées	17 400,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	180 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	650 600,00 €	
458xxx - Opérations pour compte de tiers	523 000,00 €	523 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		983 859,73 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	11 100,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	5 685 801,44 €	5 685 801,44 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	23 452 896,08 €	
<b>TOTAL</b>	<b>30 402 797,52 €</b>	<b>28 961 611,12 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>	<b>39 161 680,19 €</b>	<b>40 602 866,59 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>69 564 477,71 €</b>	<b>69 564 477,71 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes nouvelles s'élèvent à 28 961 611,12 €, dont 22 291 949,95 € de recettes réelles et 6 669 661,17 € de recettes d'ordre.

### Sont inscrits en recettes réelles complémentaires :

- 22 011 709,68 € d'affectation du résultat de fonctionnement 2014,
- un ajustement de l'enveloppe déléguée 2015 pour les aides à la pierre de 248 000 € en dépense et en recette,
- la réalisation de travaux pour 275 000 € (inscrits en recette et en dépense) pour le compte de la Ville de Semoy,
- un ajustement de la recette de FCTVA pour 98 980 €.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2015 est réduit de 341 739,73 €.

### Sont inscrits en recettes d'ordre complémentaires :

- 5 000 000 € pour l'immobilisation de frais d'études,
- 685 801,44 € liés à la sortie de l'actif de l'inexplosible.

Le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 983 859,73 €.

En section d'investissement les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 30 402 797,52 €, dont 23 452 896,08 € de reprise du déficit d'investissement 2014, 1 253 000 € d'autres dépenses réelles et 5 696 901,44 € de dépenses d'ordre.

### Sont inscrits en dépenses réelles :

- 450 000,00 € pour la réalisation de travaux de voiries à Saint-Jean-de-la-Ruelle dans le cadre de l'opération « Auchan 3 Fontaines »,
- 250 000 € pour la réalisation de travaux de protection incendie dans le centre de tri de l'UTOM,
- 30 000 € de transfert de crédit de fonctionnement.

### Sont inscrits en dépenses d'ordre :

- 5 000 000 € pour l'immobilisation de frais d'études,
- 685 801,44 € liés à la sortie de l'actif de l'inexplosible,
- 11 100 € pour la comptabilisation de travaux en régie sur l'aire d'accueil de La Source.



2 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 633 474,71 €, y compris les reports de 2014.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 1 434 377,90 € en dépenses et à 1 208 153,71 € en recettes.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		676 064,46 €
023 - Virement à la section d'investissement	532 288,65 €	
<b>TOTAL</b>	<b>532 288,65 €</b>	<b>676 064,46 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>	<b>199 096,81 €</b>	<b>55 321,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>731 385,46 €</b>	<b>731 385,46 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 676 064,46 € et correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2014, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 532 288,65 € et correspondent au virement à la section d'investissement.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		-199,40 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		532 288,65 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	902 089,25 €	
<b>TOTAL</b>	<b>902 089,25 €</b>	<b>532 089,25 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>		<b>370 000,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>902 089,25 €</b>	<b>902 089,25 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 532 089,25 €, dont 532 288,65 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement et une diminution de 199,40 € de l'emprunt d'équilibre. Les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 902 089,25 € et correspondent à la reprise du déficit d'investissement 2014.

3 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe assainissement, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 12 568 421,14 €, y compris les reports de 2014.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 7 704 042,62 € en dépenses et à 10 085 770,21 € en recettes.



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	4 450,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	4 500 000,00 €	120 000,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		4 450,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté		260 653,10 €
023 - Virement à la section d investissement	-4 119 346,90 €	
<b>TOTAL</b>	<b>385 103,10 €</b>	<b>385 103,10 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>385 103,10 €</b>	<b>385 103,10 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 385 103,10 €, dont 120 000 € de recettes d'ordre et 265 103,10 € de recettes réelles incluant 260 653,10 € de reprise de l'excédent reporté de 2014.

### Sont inscrits en recettes complémentaires :

- Inscription de 120 000 € de dotation aux amortissements,
- Ouverture de 4 450 € en dépense et en recette de prestations pour le logiciel de facturation,

En section de fonctionnement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 385 103,10 €, dont 4 450 € de dépenses réelles et 380 653,10 € de dépenses d'ordre.

### Sont inscrits en dépenses complémentaires :

- Un complément de dotations aux amortissements pour 4 500 000 €, le virement à la section d'investissement étant parallèlement réduit.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		9 346 014,01 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 639,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-51 639,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	260 653,10 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		-4 119 346,90 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	120 000,00 €	4 500 000,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		-26 000,00 €
001 - Résultat investissement reporté	6 964 286,42 €	
<b>TOTAL</b>	<b>7 318 939,52 €</b>	<b>9 700 667,11 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>	<b>4 864 378,52 €</b>	<b>2 482 650,93 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 183 318,04 €</b>	<b>12 183 318,04 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 9 700 667,11 €, dont 9 320 014,01 € de recettes réelles et 380 653,10 € de recettes d'ordre.

Sont inscrits en recettes réelles, 9 346 014,01 € d'affectation de l'excédent de fonctionnement et l'annulation d'une subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour 26 000 €.

Sont inscrits en recettes d'ordre, 4 500 000 € au titre des amortissements 2015 et une diminution du virement de la section de fonctionnement de 4 119 346,90 €.

En section d'investissement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 7 318 939,52 €, dont 6 964 286,42 € de reprise du déficit d'investissement 2014.



4 - a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe transports, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 41 706 205,44 €, y compris les reports de 2014.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 25 608 461,31 € en dépenses et à 23 800 689,22 € en recettes.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		263 859,51 €
023 - Virement à la section d'investissement	263 859,51 €	
<b>TOTAL</b>	<b>263 859,51 €</b>	<b>263 859,51 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>263 859,51 €</b>	<b>263 859,51 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 263 859,51 € et correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2014 ; les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 263 859,51 € et correspondent au virement à la section d'investissement.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		23 565 829,71 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-310 773,86 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		17 914,35 €
021 - Virement de la section d'exploitation		263 859,51 €
001 - Résultat investissement reporté	25 344 601,80 €	
<b>TOTAL</b>	<b>25 344 601,80 €</b>	<b>23 536 829,71 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>	<b>16 097 744,13 €</b>	<b>17 905 516,22 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>41 442 345,93 €</b>	<b>41 442 345,93 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 23 536 829,71 €, dont 23 272 970,20 € de recettes réelles et 263 859,51 € de recettes d'ordre.

#### Sont inscrits en recettes réelles complémentaires :

- 23 536 829,71 € d'affectation de l'excédent de fonctionnement 2014,
- 29 000 € d'ajustement de la recette de FCTVA,
- 17 914,35 € de remboursement d'un trop versé sur une convention avec la SNCF.

La recette d'ordre de 263 859,51 € correspond au virement de la section de fonctionnement. Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2014 est réduit de 310 773,86 €.

En section d'investissement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 25 344 601,80 € et correspondent à la reprise du déficit d'investissement 2014.

5 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe crématorium, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 521 002,25 €, y compris les reports de 2014.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 1 510 366,05 € en dépenses et à 1 521 002,25 € en recettes.



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
012 - Charges de personnel et frais assimilés	60 000,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 000,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	20 000,00 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		654 895,02 €
023 - Virement à la section d'investissement	547 895,02 €	
<b>TOTAL</b>	<b>654 895,02 €</b>	<b>654 895,02 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>654 895,02 €</b>	<b>654 895,02 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 654 895,02 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2014. Les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 654 895,02 €, dont 87 000 € de dépenses réelles et 567 895,02 € de dépenses d'ordre.

### Sont inscrits en dépenses réelles complémentaires :

- 7 000 € de complément de charges indirectes,
- 60 000 € de provisions pour charges,
- 20 000 € de charges exceptionnelles.

### Sont inscrits en dépenses d'ordre :

- 20 000 € de crédits complémentaires de dotations aux amortissements.

Le virement à la section d'investissement est augmenté de 547 895,02 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-63 610,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	855 471,03 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		547 895,02 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		20 000,00 €
001 - Résultat investissement reporté		361 822,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>855 471,03 €</b>	<b>866 107,23 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>	<b>10 636,20 €</b>	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>866 107,23 €</b>	<b>866 107,23 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 866 107,23 €, dont 298 212,21 € de recettes réelles et 567 895,02 € de recettes d'ordre.

### Sont inscrits en recettes complémentaires :

- 361 822,21 € correspondant à la reprise de l'excédent d'investissement 2014,
- 20 000 € de crédits complémentaires de dotations aux amortissements,
- 547 895,02 € de virement de la section de fonctionnement.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2015 est diminué de 63 610 €.

En section d'investissement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 855 471,03 € et correspondent à une enveloppe provisionnelle de travaux.



6 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe pépinières, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 321 765,50 €, y compris les reports de 2014.

Les propositions nouvelles sont globalement arrêtées à 294 889,20 € en dépenses et à 200 682,20 € en recettes.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	-3 891,02 €	
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		1 108,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 108,98 €</b>	<b>1 108,98 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 108,98 €</b>	<b>1 108,98 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 108,98 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2014. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 108,98 €.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves		199 573,22 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 300,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	176 494,00 €	
23 - Immobilisations en cours	-187 794,00 €	
27 - Autres immobilisations financières	1 000,00 €	
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	293 780,22 €	
<b>TOTAL</b>	<b>293 780,22 €</b>	<b>199 573,22 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>	<b>26 876,30 €</b>	<b>121 083,30 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>320 656,52 €</b>	<b>320 656,52 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 199 573,22 € et correspondent à l'affectation de résultat 2014. Les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 293 780,22 € et correspondent à la reprise du déficit d'investissement 2014.

7 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe parking, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 434 566,75 €, y compris les reports de 2014

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 57 661,63 € en dépenses et à 434 566,75 € en recettes.



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		57 661,63 €
023 - Virement à la section d'investissement	57 661,63 €	
<b>TOTAL</b>	<b>57 661,63 €</b>	<b>57 661,63 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>57 661,63 €</b>	<b>57 661,63 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 57 661,63 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2014. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 57 661,63 € et correspondent à l'augmentation du virement à la section d'investissement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		28 778,58 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-57 661,63 €
021 - Virement de la section d exploitation		57 661,63 €
001 - Résultat investissement reporté		348 126,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>376 905,12 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>	<b>376 905,12 €</b>	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>376 905,12 €</b>	<b>376 905,12 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 376 905,12 €, dont 319 243,49 € de recettes réelles et de 57 661,63 € de recettes d'ordre.

### Sont inscrits en recettes complémentaires :

- 348 126,54 € de reprise de l'excédent investissement 2014,
- 28 778,58 € d'affectation de résultat 2014,
- 57 661,63 € de virement de la section de fonctionnement.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2015 est diminué de 57 661,63 €.

8 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Centre de Formation d'Apprenti, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 4 952 276,45 €, y compris les reports de 2014.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 270 814,33 € en dépenses et à 270 744,45 € en recettes.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
74 - Dotations, subventions et participations		3 540,00 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	25 000,00 €	3 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	-18 460,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>6 540,00 €</b>	<b>6 540,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 540,00 €</b>	<b>6 540,00 €</b>



En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 6 540 €, dont 3 540 € de recettes réelles liées aux contrats de professionnalisation et 3 000 € de recettes d'ordre pour des dotations aux amortissements.

En section de fonctionnement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 6 540 €, dont 25 000 € de dotations aux amortissements et d'une diminution de 18 460 € du virement à la section d'investissement.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves		72 339,58 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		185 324,87 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		-18 460,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	3 000,00 €	25 000,00 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	261 274,33 €	
<b>TOTAL</b>	<b>264 274,33 €</b>	<b>264 204,45 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>	<b>4 681 462,12 €</b>	<b>4 681 532,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 945 736,45 €</b>	<b>4 945 736,45 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 264 204,45 €, dont 257 664,45 € de recettes réelles et 6 540 € de recettes d'ordre.

Sont inscrits en recettes complémentaires :

- 72 339,58 € d'affectation de l'excédent de fonctionnement 2014,
- Diminution de 18 460 € de virement de la section de fonctionnement,
- Augmentation de 185 324,87 de l'emprunt d'équilibre,
- Une ouverture de 25 000 € correspondant aux dotations aux amortissements

En section d'investissement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 264 274,33 €, dont 261 274,33 € de reprise du déficit d'investissement 2014 et 3 000 € de dotations aux amortissements.

9 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe port fluvial, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 435 650,74 €, y compris les reports de 2014.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 435 650,74 € en dépenses et en recettes.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - Autres charges de gestion courante	940,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	162 407,53 €	
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		163 347,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>163 347,53 €</b>	<b>163 347,53 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>163 347,53 €</b>	<b>163 347,53 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 163 347,53 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2014.

En section de fonctionnement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 163 347,53 €, dont 940 € de dépenses réelles et 162 407,53 de dépenses d'ordre correspondant à l'augmentation du virement à la section d'investissement.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves		114 895,68 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		-5 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	157 407,53 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		162 407,53 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	114 895,68 €	
<b>TOTAL</b>	<b>272 303,21 €</b>	<b>272 303,21 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>		
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>272 303,21 €</b>	<b>272 303,21 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 272 303,21 €, dont 109 895,68 € de recettes réelles et 162 407, 53 € de recettes d'ordre.

**Sont inscrits en recettes complémentaires :**

- 114 895,08 € d'affectation des résultats 2014,
- 162 407,53 € de hausse du virement de la section de fonctionnement.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2015 est diminué de 5 000 €.

En section d'investissement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 272 303,21 €, dont 114 895,08 € de reprise du déficit d'investissement 2014 et de 157 407,53 € de provision pour travaux.

10 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe marché de gros, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 207 147,69 €, y compris les reports de 2014.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 207 147,69 € en dépenses et en recettes.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		101 875,51 €
023 - Virement à la section d'investissement	101 875,51 €	
<b>TOTAL</b>	<b>101 875,51 €</b>	<b>101 875,51 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>101 875,51 €</b>	<b>101 875,51 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 101 875,51 € et correspondent à la reprise de l'excédent 2014. Les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 101 875,51 € et correspondent à la hausse du virement à la section d'investissement.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		3 396,67 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	101 875,51 €	
021 - Virement de la section d exploitation		101 875,51 €
001 - Résultat investissement reporté	3 396,67 €	
<b>TOTAL</b>	<b>105 272,18 €</b>	<b>105 272,18 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>		
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>105 272,18 €</b>	<b>105 272,18 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 105 272,18 €, dont 3 396,67 € d'affectation de résultat 2014 et 101 875,51 € de virement de la section de fonctionnement. Les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 105 272,18 €, dont 3 396,67 € de reprise du déficit d'investissement 2014 et 101 875,51 € de provisions pour travaux.

11 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe ZAC en régie, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 962 759,52 €, y compris les reports de 2014.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 962 759,52 € en dépenses et en recettes.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	240 689,88 €	
65 - Autres charges de gestion courante	-16 662,87 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	240 689,88 €	481 379,76 €
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	16 662,87 €	
<b>TOTAL</b>	<b>481 379,76 €</b>	<b>481 379,76 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>481 379,76 €</b>	<b>481 379,76 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 481 379,76 € comprenant 16 662,87 € de reprise du déficit de fonctionnement 2014, une baisse de 16 662,87 € du reversement au budget principal, 240 689,88 € de provisions pour travaux et 240 689,88 € d'écritures d'ordre de stock de terrains. Les inscriptions de recettes s'élèvent à 481 379,76 € et correspondent à des écritures d'ordre de stock de terrains.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
040 - Opérations ordre transfert entre section	481 379,76 €	240 689,88 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE		240 689,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>481 379,76 €</b>	<b>481 379,76 €</b>
<b>REPORTS 2014</b>		
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>481 379,76 €</b>	<b>481 379,76 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 481 379,76 €, dont 240 689,88 € de reprise de l'excédent d'investissement 2014 et 240 689,88 € d'écritures d'ordre de stock de terrains.



En section d'investissement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent 481 379,76 € et correspondent à des écritures d'ordre de stock de terrains.

FMG 06 - Finances - Dotation de solidarité communautaire - Montant pour 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a fixé le montant de la dotation de solidarité communautaire 2015 à 3 775 534 €,
- a décidé de conserver inchangés les montants par commune,
- a approuvé les montants de dotation de solidarité communautaire 2015, à imputer en dépenses sur les crédits ouverts au budget principal 2013 – chapitre 014 – compte 73922

Répartition DSC 2015	DSC 2015	Pour mémoire DSC 2014
BOIGNY SUR BIONNE	49 869 €	49 869 €
BOU	23 808 €	23 808 €
CHANTEAU	23 808 €	23 808 €
LA CHAPELLE SAINT MESMIN	103 896 €	103 896 €
CHECY	69 922 €	69 922 €
COMBLEUX	23 808 €	23 808 €
FLEURY LES AUBRAIS	275 216 €	275 216 €
INGRE	57 327 €	57 327 €
MARDIE	28 926 €	28 926 €
MARIGNY LES USAGES	38 717 €	38 717 €
OLIVET	196 660 €	196 660 €
ORLEANS	1 731 459 €	1 731 459 €
ORMES	31 579 €	31 579 €
SAINT CYR EN VAL	34 140 €	34 140 €
SAINT DENIS EN VAL	84 061 €	84 061 €
SAINT HILAIRE SAINT MESMIN	30 157 €	30 157 €
SAINT JEAN DE BRAYE	477 322 €	477 322 €
SAINT JEAN DE LA RUELLE	178 162 €	178 162 €
SAINT JEAN LE BLANC	85 002 €	85 002 €
SAINT PRYVE SAINT MESMIN	55 858 €	55 858 €
SARAN	150 739 €	150 739 €
SEMOY	25 096 €	25 096 €
	<b>3 775 534 €</b>	<b>3 775 534 €</b>

FMG 07 - Finances - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - Répartition pour 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté a pris acte que les contributions au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales seront réparties entre la communauté d'agglomération et ses communes membres selon la règle de droit commun, ainsi que suit :



Répartition du prélèvement 2015	Prélèvement FPIC 2015	Pour mémoire Prélèvement FPIC 2014
Boigny sur Bionne	14 655 €	10 579 €
Bou	3 368 €	2 407 €
Chanteau	5 419 €	3 778 €
Chapelle Saint Mesmin	56 394 €	40 075 €
Chécy	41 855 €	29 734 €
Combleux	3 181 €	2 351 €
Fleury les Aubrais	127 135 €	91 127 €
Ingré	54 154 €	38 354 €
Mardié	10 558 €	7 492 €
Marigny les Usages	5 847 €	4 093 €
Olivet	116 289 €	82 030 €
Orléans	757 199 €	540 183 €
Ormes	39 743 €	28 060 €
Saint Cyr en Val	25 623 €	18 145 €
Saint Denis en Val	33 793 €	23 979 €
Saint Hilaire Saint Mesmin	11 503 €	8 154 €
Saint Jean de Braye	137 588 €	97 122 €
Saint Jean de la Ruelle	107 188 €	76 565 €
Saint Jean le Blanc	40 566 €	28 863 €
Saint Pryvé Saint Mesmin	25 489 €	18 186 €
Saran	128 375 €	90 664 €
Semoy	20 227 €	14 330 €
<b>Total part communes</b>	<b>1 766 149 €</b>	<b>1 256 271 €</b>
<b>Part AggIO</b>	<b>897 638 €</b>	<b>649 189 €</b>
<b>Total Prélèvement</b>	<b>2 663 787 €</b>	<b>1 905 460 €</b>

FMG 08 - Finances - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'admission en non-valeur sur le budget principal de la somme maximum de 6 213,38 €
- a pris acte du montant des créances éteintes sur le budget principal, le budget annexe assainissement et le budget annexe Pépinières d'entreprises de 81 985,37 €.

FMG 09 - Immobilier et logistique - Recours à la Centrale d'Achats APPROLYS - Fourniture de combustible domestique (fioul) et de carburant en vrac - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a décidé de recourir à la centrale d'achats APPROLYS pour un accord-cadre d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 26 du code des marchés publics pour la fourniture de combustible domestique (fioul) et de carburant en vrac,
- a autorisé Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et leurs avenants éventuels nécessaires à la satisfaction des besoins de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 10 - Finances - SA HLM France Loire - réhabilitation de 22 logements situés 3 place Jean Monnet à Orléans - Garantie d'un emprunt de 24 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 12 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 24 000 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,



- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 11 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 7 logements situés rue de la Mousseterie à Ormes - Garantie d'un emprunt de 828 400 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 414 200 €, représentant 50 % d'un prêt de 828 400 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt étant constitué de 4 lignes :

- PLUS : 425 900 €, garantie à hauteur de 50 % soit 212 950 €
- PLUS foncier : 153 200 €, garantie à hauteur de 50 % soit 76 600 €
- PLAI : 183 400 €, garantie à hauteur de 50 % soit 91 700 €
- PLAI foncier : 65 900 €, garantie à hauteur de 50 % soit 32 950 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 12 - Finances - SA HLM France Loire - Réhabilitation de 60 logements "Résidence Rive de Loire" situés 2/4/6 place Konrad Adenauer - Garantie d'un emprunt de 66 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 33 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 66 000 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 13 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 21 logements situés Clos Aubert à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 2 146 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 073 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 146 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt étant constitué de 4 lignes :

- PLAI : 430 500 €, garantie à hauteur de 50 % soit 215 250 €
- PLAI Foncier : 88 500 €, garantie à hauteur de 50 % soit 44 250 €
- PLUS : 1 352 800 €, garantie à hauteur de 50 % soit 676 400 €
- PLUS foncier : 274 200 €, garantie à hauteur de 50 % soit 137 100 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 14 - Systèmes d'Informations - Transfert à titre gratuit à la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire des licences Landesk de la commune d'Orléans - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé l'acquisition à titre gratuit par la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire des 1 380 licences Landesk appartenant à la commune d'Orléans.

## **MOBILITE**

Mobilité - Bilan du Plan de Déplacements Urbains (PDU) - Présentation.

M. LAGARDE a présenté le bilan du Plan de Déplacements Urbains et les chiffres clés de la mobilité dans l'agglomération orléanaise de 2008 à 2014.

MOB 01 - Mobilité - 2ème ligne de tramway - marché n°08LEO007 relatif à la mise en oeuvre du SAE SIV passé avec le groupement SPIE Sud est/SPIE Ouest centre / Rohde&Schwarz - Règlement amiable de litige - Protocole transactionnel - approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au groupement d'entreprises SPIE Ouest Centre (mandataire) / SPIE Sud Est / Rohde & Schwartz,

- a approuvé le protocole transactionnel correspondant à passer avec le groupement d'entreprises SPIE Ouest Centre (mandataire) / SPIE Sud Est / Rohde & Schwartz, ayant pour objet de régler le litige consécutif à la résiliation du marché n° 08LEO007, par le paiement par la société SPIE Ouest Centre d'une indemnité d'un montant total de 700 000 € (somme non soumise à la TVA) et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit protocole transactionnel au nom de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

MOB 02 - Mobilité - CLEO - FEDER 21 - Convention de financement de nouveaux systèmes billettique, SAE, SIV et sonorisation - passation d'un avenant n°2 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n°2 à la convention de financement conclue au titre du programme opérationnel FEDER mesure 21 « soutien à certaines opérations emblématiques en matière de transports alternatifs » signée avec l'Etat le 18 septembre 2009 et modifiant le plan de financement et a autorisé le Président à signer le dit avenant n°2.

MOB 03 - Mobilité - Commune d'Orléans - Avenue de l'hôpital - Travaux d'aménagements et station de tramway CHRO - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Approbation

Le conseil de communauté :

- a décidé d'annuler la convention approuvée par le Conseil de communauté du 20 février 2014,

- a approuvé la convention ayant pour objet la réalisation de travaux avenue de l'Hôpital et désignant la commune d'Orléans comme maître d'ouvrage unique pour l'opération « travaux d'aménagement de l'avenue de l'Hôpital », à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », pour un montant estimé à 1 555 402,40 € T.T.C., réparti de la façon suivante :

Commune d'Orléans : 1 013 002,40 € T.T.C.,

Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire : 542 400,00 € T.T.C. ;

- a approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune d'Orléans et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique.

## **ASSAINISSEMENT**

ASST 01 - Assainissement - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement - Exercice 2014 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement relatif à l'exercice 2014.



ASST 02 - Assainissement - Opérations de travaux de création ou de réhabilitation d'ouvrages d'assainissement - Phase de démarrage du programme pluriannuel d'investissement 2015-2020 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la phase de démarrage du programme pluriannuel des travaux d'assainissement 2015-2020.

ASST 03 - Assainissement - Commune Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Reconstruction de la station d'épuration de l'Île Arrault - Marché public de conception-réalisation-exploitation n° 2008-020 passé avec le groupement Degrémont SAS et autres - Prolongation pour motif d'intérêt général - Approbation d'un avenant n° 3.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 3 au marché public susvisé passé avec le groupement d'entreprises Degrémont France (anciennement dénommée Degrémont SAS)/Lyonnaise des Eaux France/Degrémont Services/Arte Charpentier/Goes Peron/Thebaud Urbanisme et Paysage/Safège ayant pour objet la prolongation du contrat jusqu'au 31 mars 2016 et la modification de la rémunération de l'exploitant,

- a autorisé M. le Président à signer ledit avenant n° 3.

ASST 04 - Assainissement - Commune de Saint-Cyr-en-Val - Fourniture de réactifs chimiques pour le fonctionnement de la station d'épuration d'Orléans-La Source - Marché public de fournitures - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Le conseil de communauté :

- a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures fractionné à bons de commande ayant pour objet la fourniture de réactifs chimiques pour le fonctionnement de la station d'épuration d'Orléans-La Source,

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

ASST 05 - Assainissement - Commune de Saint-Cyr-en-Val - Enlèvement, transport et traitement des sous-produits de la station d'épuration d'Orléans-La Source - Marché public de services - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Le conseil de communauté :

- a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de services à bons de commande ayant pour objet l'enlèvement, le transport et le traitement des sous-produits de la station d'épuration d'Orléans-La Source,

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

ASST 06 - Assainissement - Réalisation de deux campagnes de dératisation sur les réseaux - Marché public de prestations de services - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Le conseil de communauté :

- a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de prestations de services ayant pour objet la dératisation des réseaux d'assainissement des douze communes de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire gérées en régie,

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.



ASST 07 - Assainissement - Commune de Fleury-les-Aubrais - Zone d'activité des Bicharderies - Pollution du réseau d'eaux pluviales - Règlement amiable du litige - Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec la société TRADIVAL.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à la société TRADIVAL,
- a approuvé le protocole transactionnel correspondant à passer avec la société TRADIVAL et ayant pour objet le remboursement par cette dernière de l'intégralité du coût des travaux de dépollution que la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a pris en charge pour son compte soit 3 922,86 € TH, soit 4 352,19 € TTC pour solde de tous comptes,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit protocole transactionnel au nom de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

ASST 08 - Assainissement - Station d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin - Traitement des boues - Plate-forme de Villemurlin - Renouvellement d'une convention d'utilisation d'aire de stockage à passer avec monsieur David RAYNER.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le renouvellement d'une convention d'utilisation d'aire de stockage des boues à passer avec Monsieur David RAYNER pour un loyer annuel de 24.000 € HT (base économique 2004), soit 30 919,20 € (en base économique 2014),
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

## **AMENAGEMENT ECONOMIQUE**

AE 01 - Aménagement économique – Commune de Saint-Cyr-en-Val – Parc d'activités de la Saussaye – Approbation d'un contrat-cadre de parc à passer avec la commune et l'association AIRPOS et du programme d'actions 2015.

Le conseil de communauté a approuvé le contrat-cadre 2015-2016 du parc d'activités de la Saussaye et l'annexe 2015 à passer avec la commune de Saint Cyr en Val et l'association AIRPOS ayant pour objet de contractualiser des actions conjointes afin de répondre aux enjeux d'attractivité du territoire et d'accompagnement des entreprises locales et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit contrat-cadre.

AE 02 - Aménagement économique – Commune de Saint-Cyr-en-Val – Extension est du parc d'activités de la Saussaye – Réalisation du diagnostic archéologique – Convention passée avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives – Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'Institut national de recherches archéologiques ayant pour objet de modifier le calendrier de remise du rapport de la tranche 2 de l'opération de diagnostic archéologique concernant l'extension Est du parc d'activités de la Saussaye,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant n° 1 ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.



AE 03 - Aménagement économique – Soutien à la création d’entreprises – Attribution d’une subvention de fonctionnement et d’une subvention d’équipement à la Boutique de gestion d’Orléans et du Loiret (BGE Loiret) – Approbation d’une convention.

Le conseil de communauté :

- a décidé d'attribuer à la Boutique de gestion d'Orléans et du Loiret, au titre de l'année 2015, une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 €, ainsi qu'une subvention d'équipement d'un montant de 5 000 €,
- a approuvé la convention d'attribution de subventions correspondante à passer avec la Boutique de gestion d'Orléans et du Loiret,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 04 - Aménagement économique - Communes d’Orléans, Semoy et Saint-Jean-de-Braye - Parc d’activités des Chatelliers et zone industrielle Archimède - Approbation d’un contrat-cadre de parc à passer avec les communes et l’association GEZI et du programme d’actions 2015.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le contrat-cadre du parc d'activités des Chatelliers et de la ZI Archimède ainsi que sa pièce annexe pour 2015 à passer avec les communes de Saint-Jean-de-Braye, Orléans et Semoy et l'association GEZI, ayant pour objet de contractualiser des actions conjointes afin de répondre aux enjeux d'attractivité du territoire et d'accompagnement des entreprises qui y sont implantées ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit contrat-cadre et à engager les dépenses correspondantes au programme d'actions 2015.

AE 05 - Aménagement économique - Promotion du commerce non sédentaire - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des marchés de l'agglomération orléanaise (AMAO) au titre de l'année 2015 - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté :

- a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 500 € à l'Association des marchés de l'agglomération orléanaise au titre de l'année 2015,
- a approuvé la convention correspondante,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

## **GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION**

GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – GIP Loire&Orléans Eco – Versement de la contribution financière 2015 – Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le versement de la contribution financière au titre de l'année 2015 au groupement d'intérêt public Loire&Orléans Eco d'un montant global de 362 018 €, une avance de 120 673 € ayant été autorisée par le conseil de communauté dans sa séance du 2 avril 2015.

## **EMPLOI**

EMP 01 - Emploi - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison de l'emploi.

Le conseil de communauté :

- a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 212 000 € au titre de l'année 2015 à l'association Maison de l'emploi,



- a approuvé la convention de partenariat correspondante,
- a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer ladite convention.

EMP 02 - Emploi - Coordination et territorialisation des actions - Approbation d'une convention de coopération à passer avec Pôle emploi.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de coopération à passer avec Pôle emploi, ayant pour objet la coordination des actions dans le cadre de la territorialisation des politiques de l'emploi et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

EMP 03 - Emploi - 5ème programmation 2015 - Attribution de subventions aux associations d'insertion et organismes de formation - Approbation de conventions.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution des subventions suivantes en fonctionnement :

**Subventions aux associations / entreprises d'insertion :**

▪ les associations intervenant en faveur d'un public <b>Pass'emploi Services</b>	<b>8 000 €</b>
▪ les associations proposant un accompagnement à la création d'entreprise <b>BGE du Loiret</b>	<b>3 240 €</b>
<b>Soit un montant total de</b>	<b>11 240 €</b>

- a approuvé l'attribution des subventions suivantes en investissement :

**Les aides à l'investissement :**

▪ <b>Le Tremplin</b>	<b>3 800 €</b>
▪ <b>AESCO</b>	<b>4 096 €</b>
▪ <b>Saveurs &amp; talents</b>	<b>5 000 €</b>
▪ <b>ECECO</b>	<b>3 920 €</b>
<b>Soit un montant total de</b>	<b>16 816 €</b>

- a approuvé les conventions correspondantes et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.

**VILLES ET TERRITOIRES DURABLES**

VTD 01 - Aménagement urbain - Projet Interives - Lancement d'un concours de Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des espaces publics.

Le conseil de communauté :

- a décidé de lancer un concours restreint en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation des espaces publics d'Interives 1, sur la commune de Fleury Les Aubrais,
- a approuvé le pré-programme du concours,
- a pris acte que les 5 membres titulaires et suppléants du jury appelés à intervenir dans le cadre de cette procédure seront élus lors de la prochaine séance du conseil de communauté et a approuvé le règlement relatif à la constitution et au dépôt des listes,
- a approuvé le versement d'une prime allouée à chaque équipe admise à concourir, d'un montant maximal de 40 000€ TTC,
- a décidé que chaque membre du jury exerçant une profession libérale sera indemnisé de 305€ TTC par séance sur la base d'une vacation d'expert.



VTD 02 - Territoires et développement durable - Versement d'une seconde avance sur la subvention 2015 à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise (AUAO) - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise d'une seconde avance sur la subvention 2015 d'un montant de 261 250 €.

## **GESTION DES DECHETS**

GD 01 - Gestion des déchets - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères - Exercice 2014- Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de collecte d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères relatif à l'exercice 2014.

GD 02 - Gestion des déchets - Collecte - Marché public de services n° 2010-075 passé avec la société SITA - Prolongation de la durée du marché - Passation d'un avenant n° 2.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la passation d'un avenant n° 2 au marché n° 2010-075 de collecte des déchets ménagers résiduels et de la collecte sélective en porte-à-porte passé avec la société SITA, ayant pour objet de prolonger la durée initiale du marché jusqu'au 22 mai 2016, pour un montant de 1 081 390,63 € HT, ce qui porte le montant total du marché à la somme de 15 394 036,27 € HT, représentant une augmentation de 12,06 % du montant du marché,

- a donné délégation au Président pour signer ledit avenant.

GD 03 - Gestion des Déchets - Marché public de conception /financement /construction /exploitation de l'U.T.O.M. passé avec la société ORVADE - Travaux de mise en conformité des dispositifs de détection et de défense incendie du bâtiment tri - Approbation d'un avenant n° 24.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 24 au marché de conception/financement/construction/exploitation de l'UTOM passé avec la société Orvade, ayant pour objet d'acter la prise en charge par l'exploitant des travaux de mise en conformité du dispositif de détection et de défense incendie du bâtiment tri ainsi que le remboursement par la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire de cet investissement et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

GD 04 - Gestion des déchets - Collecte - Acquisition de colonnes aériennes - Marché public de fournitures - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Le conseil de communauté :

- a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures, à bons de commande, ayant pour objet l'acquisition de colonnes aériennes pour la collecte des déchets recyclables en apport volontaire,

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et a autorisé M. le Président à signer les documents relatifs à la poursuite de la procédure.



GD 05 - Gestion des déchets - Exploitation des déchetteries et traitement des déchets des services techniques municipaux - Gestion des déchets dangereux et valorisation des métaux - Marché public de service - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Le conseil de communauté :

- a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation de marchés publics de service ayant pour objet la gestion des déchets dangereux et la valorisation des métaux,
- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant,
- a autorisé M. le Président à signer les documents relatifs à la poursuite de la procédure,

Fait à Orléans, le 25 JUIN 2015

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

**AVIS AU PUBLIC**

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.